

Divagation animale : l'État prend le taureau par les cornes

La préfète, Josiane Chevalier, qui évoque à ce propos "un sujet d'ordre public" veut accompagner les maires qui sont confrontés à cette problématique. Deux communes se sont engagées : Pietrosella et Grossa

Cela reste pour l'instant modeste mais nous sommes déterminés." Hier, à Ajaccio, la préfète de Corse, Josiane Chevalier, lors d'une conférence de presse est revenue sur le problème récurrent auquel certaines communes sont confrontées depuis des décennies : la divagation animale. Avec à la clé une présentation des moyens de lutte que l'Etat veut engager pour soutenir et accompagner les maires victimes de ce "fléau", qui peut, parfois, s'avérer très dangereux.

"Il m'a semblé indispensable que toute l'aide possible vous soit apportée par les services de l'Etat dans le cadre de leurs compétences. Car le sujet de la divagation animale est parfois difficile à appréhender, en raison des spécificités propres aux différents territoires insulaires. Et l'objectif étant non seulement d'accompagner les maires mais aussi de sécuriser la population. De fait, j'ai écrit en juillet dernier un courrier aux maires afin de leur pré-

senter un vade-mecum réalisé pour eux, pour les soutenir dans l'exercice de leurs pouvoirs propres de police."

Et Josiane Chevalier d'ajouter qu'elle "propose aux communes qui le souhaitent, un accompagnement par les services de l'Etat pour décliner plus finement au niveau de leur territoire les solutions qui pourraient être mises en œuvre. Nous voulons enclencher une dynamique et ne pas rester sur de simples constats et enfin, de ne pas laisser les maires seuls face à cette situation problématique".

Deux communes se sont engagées : Pietrosella, sur la rive sud du golfe d'Ajaccio et Grossa, dans le Sartenais.

Des recommandations essentielles

Selon les recommandations émanant du ministère de l'Agriculture, trois concernent plus particulièrement la divagation animale. La première met en exergue la communication afin de faire prendre conscience à la



La préfète, Josiane Chevalier a présenté, hier, à Ajaccio, le dispositif destiné aux maires qui le souhaitent, afin de mieux se défendre face à la divagation animale. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

population du danger que représente la divagation animale. Comme les affiches que l'on peut trouver sur la commune de Pietrosella. Ensuite, il s'agit de mettre en place des actions de proximité. Enfin, il s'agit de pouvoir utiliser le kit dont parle la préfète et qui évoque le type de décisions à prendre. De son côté, le maire de Pietrosella,

Jean-Baptiste Luccioni est revenu sur le problème récurrent que connaît sa commune avec la divagation animale. "Depuis 2001, nous sommes face à un troupeau de bovins sauvages constitué de près de 70 bêtes. Il est indispensable de trouver une solution pérenne. Et faire en parallèle également de la pédagogie auprès de la population."

Quid des battues administratives ?

Pour Joseph Giovanni, adjoint au maire de Grossa, la situation est tout aussi problématique. "Chez nous, dans la microrégion, nous évaluons le nombre de bovins en divagation à 200... Fort heureusement, pour l'instant, rien de très grave n'est arrivé. Mais

hélas, nous ne sommes pas à l'abri d'un drame." Et ce dernier reconnaît sans ambages que tuer ces animaux sauvages "n'est pas un choix très agréable car ce n'est pas un gibier, mais quelle solution autre peut-on trouver ? Car s'il arrive un accident, nous, les maires, sommes responsables". Faut-il alors recommander des battues administratives afin de supprimer ces bovins ? Au grand dam des associations de défense des animaux qui, pointent du doigt une violence animale "où seule la mort est envisagée comme une solution".

Aujourd'hui, on évalue de 15 000 à 25 000 le nombre d'animaux en divagation dans toute la Corse. Ce sont essentiellement des bovins, caprins et porcins. Ils sont régulièrement impliqués dans des accidents de la route plus ou moins graves et causent d'importants dégâts matériels lorsqu'ils s'introduisent dans les propriétés : barrières arrachées, éboulements de terrain...

J.-J. GAMBARELLI